



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 6 octobre 2026
Présidence : Danalet Jean-Luc
Objet : Compétence municipale pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal no. 09-2026 du 14 juillet 2026, concernant la compétence municipale pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

ACCEPTE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accorder à la Municipalité la compétence de dépenses exceptionnelles et imprévisibles jusqu'à un montant de CHF 15'000.- par cas, pour la législature 2026-2031.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2026.

Conseil général d'Hermenches

Jean-Luc Danalet
Président



Estelle Borno
Secrétaire